

Les avantages de votre

Complémentaire Santé



Santé INRAP

Nous contacter...

Pour toute question relative
à la gestion de votre contrat

► N° Indigo 0 825 305 306
0,15€ TTC / MN

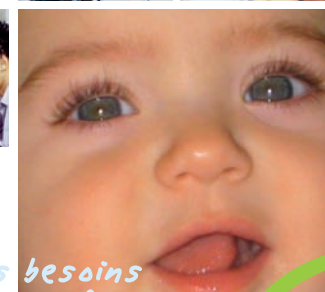
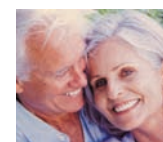
Votre agence SMME

169, avenue Ledru Rollin
75129 Paris cedex 11



Au cœur de vos besoins

Votre santé est essentielle !



*Au cœur de vos besoins
Au cœur de vos besoins
Au cœur de vos besoins
Au cœur de vos besoins
Au cœur de vos besoins*



- Vous êtes pris en charge dès votre inscription, sans délai d'attente.
- Vous n'avez pas besoin de remplir un questionnaire médical.
- Les modalités de gestion de vos frais de santé sont **simples, souples et évolutives** pour répondre à vos attentes.
- Vous bénéficiez en cas d'hospitalisation **d'une prise en charge sur simple appel téléphonique**.
- Vos enfants sont pris en charge **jusqu'à 28 ans** s'ils poursuivent leurs études.
- Votre conjoint* (ou concubin) **peut également adhérer au contrat** s'il le souhaite.
- Nous proposons une **offre exclusive** aux anciens salariés en contrat individuel.

* y compris au titre du Pacs

5 services essentiels pour votre santé

1 Santé INRAP

Vous et votre famille bénéficiez **de garanties et de prestations optimales** pour être couverts au plus près de vos besoins.

2 Vous accédez aux soins sans avancer d'argent

Grâce à la **carte de tiers-payant**, vous n'avancez plus d'argent pour vos frais de santé (pharmacie, laboratoire, optique, dentaire...). Reconnue par plus de 75 000 professionnels de santé, vous pourrez l'utiliser partout en France !



3 Vous disposez de l'accès aux centres mutualistes

Ces **établissements** sont conventionnés et composés de médecins, spécialistes et opticiens travaillant **sans dépassement** d'honoraires ou pratiquant des tarifs ajustés. Les adresses sont sur le site www.mutualite.fr.

4 Vous bénéficiez d'un suivi personnalisé

Des **conseillers sont à votre écoute** pour répondre aux questions sur votre garantie. De plus vous pouvez suivre vos remboursements en temps réel sur www.smme.fr dans l'espace adhérent et par téléphone sur notre serveur vocal interactif.

5 Les professionnels d'Allo Santé vous écoutent et vous aident

A tout moment de la journée, des médecins, des psychologues, des assistants sociaux et des juristes sont là pour vous **écouter, répondre à vos questions et vous accompagner** 24h/24, 7j/7 au : ☎ N° Indigo 0 825 305 306

Vos garanties et prestations Santé INRAP

Prestations	Garanties en vigueur au 01/01/07
Allo Santé Pour bénéficier d'un accompagnement et d'une assistance, demandez le service <i>Mieux-Etre Allo Santé</i> au 0 825 305 306.	
HOSPITALISATION	
- Hospitalisation médicale - Hospitalisation chirurgicale - Forfait hospitalier - Chambre particulière - Lit d'accompagnant - Transport des malades	150 % BR 200 % BR Frais réels 38,87 € 15,24 € par jour 100 % BR
Viamedis Pour ne pas payer votre facture d'hospitalisation, demandez à l'hôpital ou à la clinique de contacter directement <i>Viamedis</i> , notre opérateur tiers payant au 0 825 076 076. Votre facture hospitalière sera adressée à <i>Viamedis</i> qui remboursera directement l'hôpital ou la clinique.	
MALADIE	
- Consultations et visites de généralistes - Consultations et visites de spécialistes - Radiologie - Analyses - tout acte en laboratoire - Auxiliaires médicaux - Ostéopathie - Ostéoporse - Pharmacie	Conventionnées : 130 % BR Non conventionnées : 10,49 € maxi Conventionnées : 200 % BR Non conventionnées : 30,58 € maxi 100 % BR 100 % BR 100 % BR Forfait de 32 € sur présentation de la facture. Limité à 5 fois par an Forfait de 45 € sur présentation de la facture 100 % BR
Viamedis Pour bénéficier du tiers payant, c'est très simple : présentez votre carte de tiers payant à votre professionnel de santé. Demandez-lui de bénéficier du tiers payant intégral, c'est à dire sur la part prise en charge par la SS mais aussi sur celle prise en charge par votre mutuelle.	
MATERNITE	
- Prime de naissance - Chambre particulière	Forfait de 305 € limité à 38,87 €
CURES THERMALES	
Soins, transport et hébergement	228,67 €
Allo Santé Afin de faire des économies sur vos dépenses dentaires et pour bénéficier d'informations sur la qualité des soins, contactez la cellule dentaire au 0 825 305 306.	
DENTAIRE	
- Soins dentaires - Prothèses dentaires prises en charge par la S.S - Prothèses dentaires non prises en charge par la S.S - Orthodontie prise en charge par la S.S - Orthodontie non prise en charge par la S.S - Implants dentaires non pris en charge par la S.S (maximum de 3 implants par an et par bénéficiaire)	100 % BR 400 % BR 200 % BR 300 % BR 100 % BR Forfait de 300 €/implant
Allo Santé Pour faire des économies sur vos dépenses optiques et pour bénéficier d'informations sur la qualité des soins, contactez la cellule optique au 0 825 305 306.	
OPTIQUE	
- Monture - Verres unifocaux (la paire) - Verres multifocaux et complexes (la paire) - Opération au laser de la myopie (l'achat d'une paire de lunettes ne peut être cumulé dans la même année avec une opération de la myopie) - Lentilles prises en charge par la S.S - Lentilles non prises en charge par la S.S	125 €/an /bénéficiaire 230 €/an /bénéficiaire 350 €/an /bénéficiaire 475 €/an /bénéficiaire Forfait de 198,18 € Forfait de 198,18 €/an /bénéficiaire
PROTHESE AUTRE QUE DENTAIRE ET OPTIQUE	
- Appareillage, orthopédie - Prothèses auditives - Prothèse capillaire remboursée par la SS	162,50 % BR 162,50 % BR + forfait de 300 € par appareil 162,50 % BR + forfait de 150 €
DECES	
Allocation obsèques	762 €
ACTES DE PREVENTION (remboursés à hauteur de 100 % BR) - Arrêté du 8 juin 2006	
- Détartrage complet sus et sous-gingival (maximum 2 séances par an) - Ensemble des vaccinations inscrites au calendrier vaccinal : dyptérie, tétanos, polio, hépatite B (avant 14 ans), coqueluche (avant 14 ans), rubéole, BCG.	

Ces prestations comprennent les remboursements de la Sécurité sociale. Tout remboursement s'effectue dans la limite des frais réels.
BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale